

CARNET COLLÉGIAL

fneeq

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec

no 4 février 2008

DANS CE NUMÉRO

- Un « 59 » réussi !
- Plaidoyer pour une valorisation de la profession enseignante au collégial
- Nouvelles en bref
- Il y a 25 ans... la loi 111



Un « 59 » réussi !



Les délégués-es au regroupement cégep ont vécu, le 7 février, un événement historique. Rassemblées dans le même hôtel, les délégations des syndicats des trois fédérations enseignantes au collégial ont adopté une proposition commune, dont elles avaient discuté la veille, dans le cadre des travaux entrepris conjointement avec la partie patronale sur la profession enseignante.

L'enjeu est de taille. L'opération de validation du texte *Enseigner au collégial, portrait de la profession* a soulevé un grand intérêt partout dans le réseau. La première mouture de ce portrait montrait déjà, de façon claire, la lourdeur et la complexité de notre travail. Dire que ce travail est peu valorisé, tant sur le plan salarial qu'en regard des ressources qui lui sont consenties, est presque un euphémisme.

Or, la société québécoise s'apprête à demander beaucoup à son réseau des cégeps. Il va être de plus en plus difficile de maintenir la qualité de la formation tout en répondant au défi de l'accès à la réussite, particulièrement dans un contexte où la qualité de la préparation antérieure des effectifs étudiants a tendance à diminuer.

Réussir ce tour de force est tout simplement impossible dans l'état actuel des ressources enseignantes. Et dans cette période de renouvellement du personnel enseignant, les conditions de travail ne sont pas faites pour attirer !

Dans ce contexte, le fait que les enseignantes et les enseignants puissent parler d'une seule voix n'est pas anodin. La situation le commande et le message est limpide : il faut revoir l'économie générale de notre travail et en bonifier les conditions.

Une fois les grandes lignes de ce message convenues, les trois fédérations ont adopté le texte du plaidoyer qui figure dans ces pages et décidé d'une première action qui aura lieu ce printemps, visant à amener les conseils d'administration des collèges à prendre clairement position sur les enjeux soulevés dans ce plaidoyer.

Il est trop tôt pour savoir si nous devons aller plus loin dans nos actions, ou si les signes ténus d'ouverture qui nous parviennent du ministère annoncent vraiment une écoute plus ouverte. Mais en tout état de cause, la réunion réussie des 59 syndicats a porté le message d'une cohésion serrée et marqué de manière tonique le début d'une mobilisation qui ne pourra que s'accroître au cours des prochaines semaines.

Il est hors de question que les profs de cégep, qui revendiquent depuis plusieurs années maintenant de réelles améliorations de leurs conditions de travail, s'arrêtent en chemin. L'odieuse loi 43 nous a peut-être ralentis, elle nous oblige à des batailles juridiques (que nous sommes à gagner !), mais nous entendons prendre tous les moyens pour retrouver le droit de négocier et, surtout, pour obtenir pour l'enseignement collégial une reconnaissance de notre travail qui soit à la hauteur de l'importance de ce que nous faisons.

Jean Trudelle

SOMMAIRE

- 2 Un « 59 » réussi !
- 3 Plaidoyer pour une valorisation de la profession enseignante au collégial
- 7 Nouvelles en bref
- 8 Il y a 25 ans... la loi 111

CARNET COLLÉGIAL est une publication de la Fédération des enseignantes et des enseignants du Québec. La FNEEQ-CSN représente près de 25 000 membres dans les cégeps, établissements privés et universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ-CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec)
H2K 4M5

Tél. : 514 598-2241
Télec. : 514 598-2190

fneeq.reception@csn.qc.ca
www.fneeq.qc.ca

Comité de rédaction : Ronald Cameron, Micheline Thibodeau, Jean Trudelle et France Désaulniers.
Révision : Nicole Lagué

Photos : Alain Chagnon
Graphisme : Brunel Design
Impression : Les travailleuses et travailleurs syndiqués-es d'Impart Litho (division Trimocom)
Tirage : 10 000 exemplaires
Dépôt légal : Bibliothèque et archives du Québec
Bibliothèque et archives du Canada

Cette publication est imprimée sur du papier québécois fait à 100 % de fibres recyclées postconsommation, provenant de la forêt urbaine, soit le recyclage en entreprise. Nous épargnons ainsi la coupe de 7 arbres. Notre forêt nous tient à cœur.

Plaidoyer pour une valorisation de la profession enseignante au collégial

L'importance capitale que prend l'enseignement supérieur, dans une société du savoir, n'est plus à démontrer et les cégeps jouent un rôle majeur à cet égard. Partout sur le territoire, ils constituent un puissant vecteur de scolarisation avancée : le réseau des cégeps peut s'enorgueillir de faire accéder plus de 60% des jeunes à l'enseignement supérieur, ce qui place le Québec parmi les meilleurs au monde à ce chapitre. C'est un modèle unique qui, 40 ans après sa création, a fait ses preuves et relevé l'immense défi de rendre accessible, partout sur le territoire, une éducation et une formation de qualité que nous voulons absolument préserver. C'est une force qu'on nous envie, dans le contexte d'un marché de l'emploi marqué de changements rapides et d'une demande croissante de travailleuses et travailleurs qualifiés.

Mais cette accessibilité à parfaire n'est pas tout. Comme pour toutes les sociétés modernes, le développement du Québec passe dorénavant, et nécessairement, par celui de l'enseignement supérieur, ce que soulignent à répétition éditorialistes, économistes et politiciens de toutes tendances. Si les taux de réussite dans l'enseignement supérieur continuent d'être trop bas et doivent être améliorés, ce n'est pas seulement pour les besoins du marché du travail, mais aussi en regard du rôle de l'éducation en matière d'intégration sociale, d'équité sociale et de formation citoyenne.

Or, dans ce contexte où tout appelle à ce que les gouvernements trouvent le moyen de soutenir mieux



et plus en profondeur la mission des établissements d'enseignement supérieur, les universités et les cégeps continuent de vivre un sous-financement chronique et les conditions d'enseignement ne cessent de se dégrader. Cette réalité est malheureusement plus marquée au collégial où l'enseignement, peu valorisé et sujet de pré-

jugés tenaces, fait figure de parent pauvre.

Une tâche complexe qui s'est considérablement alourdie

Point n'est besoin d'être un expert en éducation pour comprendre, à la seule lecture de ce portrait de la tâche enseignante qui vient d'être

complété par un comité paritaire (patronal et syndical) combien l'enseignement collégial est devenu complexe et exigeant. Et cela ne tient pas qu'aux impératifs de l'approche programme (concertation, mise à jour et évaluation), au déve-

de son « évolution », est pourtant manifeste : quiconque fréquente l'enseignement collégial pourrait en témoigner.

Le Conseil supérieur de l'éducation a évoqué dans plusieurs rap-

Au collégial, le personnel enseignant connaît actuellement une période de renouvellement massif de son effectif. Plusieurs jeunes, passés eux-mêmes par les cégeps, viennent y apporter aujourd'hui une énergie nouvelle. Mais ce renouvellement est mis à mal par une baisse sérieuse de l'attrait de la profession. Les nouvelles et nouveaux venus déchantent rapidement de ce qu'ils imaginaient comme conditions de travail et la profession rebute une bonne partie de celles et ceux qu'elle a pu attirer sur la base de l'image qu'on s'en fait dans le grand public. Plusieurs départements techniques doivent ainsi faire face à d'importants problèmes de recrutement. Nombre de profs fraîchement recrutés dans l'industrie y sont retournés après une session ou deux, après avoir affronté une charge de travail et une sollicitation continuelle qu'ils ne soupçonnaient pas.



Dans l'ordre habituel, Mario Beauchemin, président de la Fédération des enseignantes et des enseignants de cégep (CSQ), Jean-Claude Drapeau, président de la Fédération autonome du collégial (FAC), Ronald Cameron et Jean Trudelle, respectivement président et vice-président de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN).

veloppement institutionnel (projets de toutes sortes, portes ouvertes, aide à la réussite, recrutement), à l'intégration systématique des TIC ou aux tâches administratives qui se sont multipliées. Cela tient aussi à un environnement social qui a profondément changé : nous enseignons dorénavant à des classes de plus en plus hétérogènes où les besoins, références culturelles et acquis scolaires antérieurs de chacune et chacun constituent une mosaïque avec laquelle il est difficile de composer. C'est dans un tel contexte qu'on souhaiterait voir progresser les taux de réussite, mais sans nous consentir davantage de moyens !

L'alourdissement de la tâche enseignante au collégial, que le Ministère et la Fédération des cégeps refusaient de reconnaître en négociation, préférant parler pieusement

ports le travail supplémentaire qu'a pu représenter, dans les collèges, la mise en œuvre de la réforme. Or cela n'a pas beaucoup diminué une fois la réforme mise en place.

L'augmentation de la charge individuelle de travail (la CI, une mesure indirecte qui rend compte, de moins en moins bien, de la charge d'enseignement) est patente. Nombre d'enseignantes et d'enseignants croulent sous les corrections, d'autres sont aux prises avec un nombre de préparations différentes qui n'a rien à voir avec ce qui existait avant la réforme, et tous doivent assurer une part plus ou moins grande de la gestion des programmes. La multiplication des congés de maladie, des cas d'épuisement professionnel et des demandes de participation au programme volontaire de réduction du temps de travail en témoigne aussi.

La situation est telle que certaines directions de collège, pourtant traditionnellement plus pressées de récupérer à des fins administratives tout argent frais, la dénoncent, certains très ouvertement.

Des ressources diminuées

Cette augmentation de la tâche découle, pour l'essentiel, de facteurs qui n'ont rien à voir avec la détermination des ressources enseignantes dans le réseau collégial. Les pressions vers la réussite pour un effectif étudiant de plus en plus éclaté, les nouvelles responsabilités qui ont été confiées aux collèges à cause de la réforme, les mises à jour, conséquences des développements techniques, tout cela existe indépendamment de la méthode utilisée pour déterminer le nombre d'enseignantes et d'enseignants dont le réseau collégial a besoin pour accomplir sa mission. Or, depuis le milieu des années 90 et parallèlement à l'augmentation de la tâche, les ressources enseignantes ont considérablement diminué.



Déjà, le désinvestissement dans l'éducation, dans la dernière décennie, s'est traduit au collégial par une diminution évaluée à plus de 400 enseignantes et enseignants. Mais ce n'est malheureusement pas tout. Une modification administrative datant de la même époque (la modification de la date d'abandon) a conduit à une diminution d'une centaine de professeurs de plus, comme en font foi des griefs plaidés et gagnés là-dessus. À l'évidence, le gouvernement cherche à rogner sur l'effectif enseignant par des mesures administratives unilatérales, choisissant d'investir partout sauf dans l'enseignement. Dans les faits, il handicape ainsi sérieusement notre capacité à rencontrer les exigences de base de notre tâche d'enseignement, préférant voir diminuer les exigences plutôt que de nous donner les moyens de préserver la qualité de l'éducation et de la formation.

Le nouveau mode de financement, mis en place au début des années 2000, génère des problèmes importants dans certains programmes, et particulièrement pour de petites cohortes. Plusieurs doubles imputations viennent également exercer une pression non négligeable

sur la masse salariale : ainsi, on remplace une ou un enseignant malade à même les ressources prévues pour l'enseignement et on a recours à cette même enveloppe pour colmater des brèches trop importantes, lorsque, par exemple, il devient urgent de procéder à des opérations de recrutement particulières.

Ainsi, la dernière négociation dans le secteur public a laissé entiers tous les problèmes de la tâche enseignante. Peu de gens savent que les maigres ressources enseignantes consenties au réseau collégial,

en décembre 2005, ne peuvent même pas être affectées directement à l'enseignement. Tout compte fait, le gouvernement a choisi alors d'investir dans le fonctionnement administratif et les projets périphériques des collèges, plutôt que dans la salle de classe!

À quand la fin des préjugés ?

Cette gestion étouffante des forces vives du réseau collégial doit cesser. De nombreux indices donnent à penser que la réalité des cégeps est fort mal connue au Ministère, comme d'ailleurs dans la société en général.

Il est urgent de corriger la situation et nous croyons qu'il faut résoudre globalement le problème. Un réinvestissement majeur et intelligent est nécessaire : il en va de la santé de notre réseau collégial... et de son personnel enseignant !

Les enseignantes et les enseignants du collégial demandent instamment à la ministre de l'Éducation de donner suite aux engagements du contrat de travail, de reconnaître la profession à sa juste valeur, et de prendre les moyens nécessaires pour qu'elles et ils puissent continuer de donner un enseignement de qualité et permettant de relever les défis de la société du savoir. ▀

Des cégeps de région en difficulté

Lorsque le nouveau mode de financement est conjugué à une érosion du bassin démographique, les conséquences sont dramatiques. En région, les enseignantes et les enseignants, souvent peu nombreux, luttent pour la survie de leurs programmes, quand ce n'est pas carrément pour la survie de leur collège. Le rôle irremplaçable de ces derniers dans la dynamique régionale est ainsi sérieusement mis en péril.

Pendant ce temps, les enseignantes et les enseignants des grands centres urbains, qui composent chaque jour avec des classes toujours plus nombreuses, doivent également consacrer une partie croissante de leur tâche à la promotion de leur collège afin de faire face à la concurrence exacerbée que se livrent entre eux les établissements.

Recommandation adoptée

CONSIDÉRANT l'importance capitale :

- de l'enseignement supérieur dans la société québécoise contemporaine,
- du rôle essentiel qu'y jouent les cégeps,
- du travail des enseignantes et des enseignants au cœur de la mission de l'enseignement collégial ;

CONSIDÉRANT que la qualité de la formation offerte dans les cégeps, tant générale que préuniversitaire et technique, est étroitement liée aux conditions d'enseignement qui doivent la favoriser ;

CONSIDÉRANT les exigences accrues de la tâche enseignante, entre autres liées aux nouvelles réalités étudiantes et à l'évolution des besoins de la société québécoise au plan social, économique, régional et démographique ;

CONSIDÉRANT que, depuis la réforme, les moyens dévolus à l'ordre collégial pour réaliser sa mission d'enseignement sont insuffisants et handicapent sa capacité d'en maintenir la qualité ;

CONSIDÉRANT l'urgence de valoriser la profession afin qu'elle suscite l'intérêt d'une relève de qualité dans ce contexte de renouvellement des effectifs et de défis particulièrement exigeants ;

CONSIDÉRANT que le mode actuel de financement exerce des pressions supplémentaires sur la tâche des enseignantes et des enseignants, particulièrement dans le cas de petites cohortes, tout en faisant fi des besoins réels et impératifs de sa réalisation concrète ;

Les syndicats des enseignantes et des enseignants de cégep affiliés à la FAC, à la FEC (CSQ) et à la FNEEQ (CSN)

RECONNAISSENT la pertinence du rapport, en cours d'élaboration, présenté dans le document « Enseigner au collégial... Portrait de la profession » réalisé par le comité paritaire ;

CONSIDÈRENT cette description de la tâche enseignante comme témoignant clairement, entre autres signes, de l'alourdissement et de la complexification manifestes de cette dernière ;

DÉNONCENT cet alourdissement qui handicape sérieusement leur capacité à rencontrer les exigences de base de la tâche d'enseignement et, par conséquent, à offrir un environnement d'études approprié aux étudiantes et aux étudiants ;

S'UNISSENT pour faire valoir, auprès du gouvernement du Québec, la nécessité qu'il s'engage à donner aux enseignantes et aux enseignants les moyens nécessaires pour faire le travail attendu et pour reconnaître la profession enseignante au collégial à sa juste valeur ;

EXIGENT en conséquence du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'il donne au rapport sur la profession enseignante les suites qui s'imposent, par un examen en comité paritaire des moyens à prendre à très court terme pour remédier aux problèmes les plus évidents et les plus criants de la tâche enseignante, dans le cadre d'un examen plus général des déterminants de cette tâche ;



S'ENGAGENT à faire le nécessaire pour obtenir, à la faveur d'une opération concertée visant les conseils d'administration des collèges, un appui institutionnel local à cette demande ;

S'ENGAGENT à entreprendre une campagne de visibilité au sein des collègues comme auprès de la population :

- en diffusant largement le *Plaidoyer pour une valorisation de la profession enseignante au collégial*,
- en intervenant sur toutes les tribunes possibles pour appuyer la demande de suites aux travaux du comité paritaire,
- en suscitant les témoignages de la part des enseignantes et des enseignants des différentes disciplines, dans le cadre de cette campagne ;

MANDATENT leurs représentantes et leurs représentants politiques pour faire le point sur l'ensemble de la question au début d'avril afin de dégager des perspectives pouvant inclure, le cas échéant, des actions concertées des syndicats.

À propos de la rémunération des profs de cégep

Outre la tâche, la rémunération constitue une autre facette de la reconnaissance de la valeur de la profession enseignante. Or, on doit constater aujourd'hui que sur ce plan l'enseignement collégial prend aussi un retard important.

Dans les universités québécoises, le personnel enseignant a ob-

tenu ces dernières années des augmentations de salaire sans commune mesure avec celles qui ont été consenties aux enseignantes et enseignants de cégep. Il s'agit d'un rattrapage salarial qui a pu atteindre 20 % sur trois ans pour certains chargés et chargées de cours, et d'une augmentation an-

nuelle de 3 % pour les professeurs. On est loin du 0 % des deux premières années de la période actuelle !

Rappelons, par ailleurs, que le salaire annuel des enseignantes et enseignants de cégep est d'environ 30 % inférieur à celui de leurs collègues de l'Ontario.

Nouvelles en bref

Modifications au RREC, oui, mais...

La FNEEQ a adopté, à la suite du dernier regroupement cégep, le mémoire qu'elle fera parvenir au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), concernant les nouvelles modifications souhaitées par le ministère au Règlement sur le régime d'études collégiales (RREC) et, plus particulièrement, la mesure controversée d'élargir un peu les conditions d'admission des élèves.

Le débat a été long et sérieux, chacun étant bien conscient que l'enjeu d'une qualité de formation à préserver pouvait ici s'opposer à l'accessibilité, une valeur que la FNEEQ a par ailleurs toujours défendue. Le mémoire soumis souscrit aux mesures proposées, mais rend l'accord de la FNEEQ indissociable du fait que les nouvelles règles d'admission se traduisent par des chances réelles de réussite pour les élèves visés. On retrouve le mémoire sur le site de la FNEEQ.

Jean Trudelle, vice-président

Meilleur financement des cégeps dans les régions

L'enseignement collégial souffre d'un sous-financement chronique. Plusieurs cégeps doivent supporter un grand nombre de cours avec peu d'effectifs étudiants, pour lesquels le financement actuel est inadéquat. Cette situation est encore plus criante pour un nombre important de cégeps situés en région, la baisse démographique accentuant le sous-financement. C'est pourquoi la CSN, appuyée par les travaux effectués par la FNEEQ sur cette question, a demandé au gouvernement de prévoir des sommes additionnelles pour soutenir les cégeps en difficulté dans les régions, lors des consultations pré-budgétaires que le gouvernement du Québec effectue présentement.

À partir des données 2005-2006 du ministère, les travaux effectués permettent de constater que, bon an mal an, environ 20% des cours sont donnés à des classes de 15 étudiants et moins dans la plupart des collèges. Or, dans les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Bas-St-Laurent, de Chaudière-Appa-

laches, de la Mauricie, du Saguenay-Lac-St-Jean, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue, ce taux se rapproche de 45%, et dans certaines situations dramatiques, on retrouve des taux pouvant atteindre plus de 50%, voire 70%, par exemple à Sept-Îles (francophone). Qui plus est, ce sont bien souvent des groupes de 10 étudiantes et étudiants et moins qui furent remarqués.

Les conclusions de ces travaux transmises par la CSN à la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, démontrent, entre autres, qu'il est possible de soutenir l'accessibilité aux études collégiales et d'assurer le développement de l'enseignement collégial dans toutes les régions du Québec, avec une injection d'une somme de 15 millions de dollars d'argent neuf.

Marc Lavoie, enseignant au cégep de Setp-Îles et Daniel Mary, représentant au Comité national sur la tâche

Centre d'études collégiales à Lac-Mégantic

Si le ministère de l'Éducation et la Fédération des cégeps ne s'entendent pas avec la FNEEQ pour convenir des conditions de travail du Centre d'études collégiales à Lac-Mégantic, la présente session pourrait marquer sa dernière période d'activité. En effet, site d'enseignement collégial rattaché au cégep de Beauce-Appalaches, ce centre détient toujours un statut expérimental depuis dix ans, bien qu'il ait prouvé avoir atteint la fréquentation nécessaire pour obtenir un statut permanent.

Le regroupement cégep a consenti à quelques reprises que la FNEEQ signe des ententes temporaires pour maintenir le statut expérimental au centre d'études. Ces ententes ont toujours mis l'accent sur la nécessité pour le ministère de prendre position sur la pérennité du site, ce que nous estimons qu'il a démontré à nouveau cette année. Nous sommes persuadés qu'il est possible de trouver une entente qui assure une permanence au site, tout en permettant une progression pour le personnel enseignant, et nous allons mettre en œuvre les moyens nécessaires pour le démontrer auprès du comité patronal de négociation.

Ronald Cameron, président

Ordres professionnels en techniques humaines

La CSN entendue sur le projet de loi 50

Après avoir mis sur pied un groupe de travail composé de membres de quatre de ses fédérations, dont la FNEEQ, la CSN a déterminé les positions qu'elle défendra lors de la Commission parlementaire qui examinera le projet de loi 50, visant à créer des ordres professionnels dans certains secteurs du travail social.

Le projet de loi conduirait à une panoplie d'actes réservés qui, dans les faits, viendraient restreindre le champ d'intervention des éducateurs spécialisés formés dans les cégeps, pour ne donner que cet exemple. Le mémoire de la CSN fait largement état des préoccupations exprimées à cet égard par nos membres; il sera disponible sous peu sur le site de la CSN.

France Saint-Amour, représentante au Comité paritaire de placement

DERNIÈRE HEURE

Droit de grève et reprise des cours Importante victoire à Ahuntsic !

À la suite d'un grief plaidé au cégep Ahuntsic, l'arbitre Pierre Fortin vient de reconnaître que le travail non rémunéré exigé du personnel enseignant par un collègue, en compensation des activités perdues lors de l'exercice de journées de grève, constitue « une application privilégiée pour les collèges puisqu'en tout autre secteur, si le travail est repris, il est rémunéré. » L'arbitre « ordonne au Collège de payer le salaire aux enseignantes et aux enseignants pour ladite reprise de travail. » Cette décision est une première concernant l'exercice du droit de grève dans l'enseignement collégial et vient marquer un progrès important dans ce dossier. Cette bataille juridique du Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic était cruciale et les retombées pourraient toucher l'ensemble du mouvement syndical enseignant dans les cégeps. Nous pouvons en être très fiers!

Ronald Cameron, président

Six heures du matin, le 17 février 1983



Robert Arpin

C'était un hiver sans neige. Il était cinq heures du matin et nous étions tous là, autour de la table, dans une ancienne chambre de l'hôtel de passe désaffecté *Chez Tonton*, où nous avons établi les quartiers du SPECA pour la durée de la grève. L'endroit n'était pas chauffé, donc humide, à peine éclairé par quelques ampoules qui se réfléchissaient sur une boule à miroirs à moitié dégarnie. Une ambiance de catastrophe.

L'assemblée générale avait lieu à six heures trente. Il fallait décider entre nous de la position à prendre face à la loi spéciale que le gouvernement péquiste avait votée tard dans la nuit. Cette loi 111 qui prévoyait en cas de défi des amendes importantes pour les officiers syndicaux et pour tous les membres, ainsi que la perte du double du salaire par jour de grève illégale. Avec la menace de la perte d'une année d'ancienneté par jour de grève illégale, une disposition de la loi qui fragilisait beaucoup la solidarité entre les professeurs, touchant particulièrement les nouveaux enseignants.

C'était la dernière d'une longue liste d'attaques du gouvernement pour imposer ses conditions de travail. La loi 68 qui nous faisait payer plus pour un régime de retraite moins généreux, la loi 70 qui imposait une réduction salariale pour la durée de la convention, la loi 105 qui décrétait l'ensemble de nos conditions normatives de travail.

Nous commençons notre troisième semaine de grève. La situation était difficile pour tout le monde. Certains avaient des difficultés financières importantes ou vivaient des pressions familiales déchirantes, d'autres voyaient des amitiés se briser pour des raisons idéologiques. À travers ces drames individuels qui quotidiennement nous étaient racontés, auxquels chaque membre de l'exécutif essayait de trouver une solution ou offrir un réconfort, nous avions une lutte à mener et nous voulions y trouver la meilleure conclusion.

Nous avons tous très peu dormi ces dernières semaines. On discutait ferme. Dans la fébrilité, on essayait de prendre une décision éclairée. Certains parlaient de l'importance de rester unis, qu'un défi à la loi allait nous diviser à jamais, d'autres au contraire disaient que se plier à la loi, c'était lâcher tous ceux et celles qui jusqu'à maintenant s'étaient battus.

À tour de rôle, nous avons pesé le pour et le contre du défi à la loi. Nous allions prendre une décision lourde de conséquences humaines et sociales. Bientôt, nous nous retrouverions tous dans nos départements respectifs avec ceux et celles qui auraient ou n'auraient pas passé les piquets de grève. Il fal-

lait aussi faire confiance à l'histoire de nos pratiques syndicales et à la force de notre sens démocratique.

Il était six heures du matin. Nous avions une demi-heure pour décider de la position que nous allions amener et défendre à l'assemblée générale.

À 6 h 30 du matin, l'exécutif du SPECA recommandait unanimement le défi à la loi 111. Après un débat difficile, l'assemblée votait en faveur du défi à la loi comme la majorité des syndicats d'enseignants de la FNEEQ. Le lendemain, d'autres syndicats de la FNEEQ et de la FEC (CEQ) se sont joints au mouvement de grève. Cependant, compte tenu de la rigueur des sanctions, les représentants des syndicats, réunis le samedi et le dimanche, estimaient que la poursuite de la grève serait suicidaire. Après deux jours de grèves illégales, lundi matin le 21 février, l'exécutif recommandait le retour au travail.

Il y a eu d'autres négociations et d'autres grèves depuis ce matin glacial de février 1983, mais nous n'avons jamais réussi à regagner le terrain perdu alors. Vingt-cinq ans plus tard, la loi 43 montre que l'État québécois traite toujours ses employés comme des voyous à qui on impose une liberté surveillée. Rester mobilisés et solidaires derrière notre organisation syndicale reste la seule façon d'apporter de réels changements à nos conditions de travail... mais « il est grand temps de rallumer les étoiles ». (Apollinaire)

Robert Arpin était président du Syndicat du personnel enseignant du Collège Ahuntsic, de 1981 à 1983.